

LES MUTATIONS INTRA ACADEMIQUES

1. Que ce soit pour les collègues parisiens ou pour les collègues qui entrent dans l'académie NOUS VOUS RAPPELONS le calendrier des opérations !!

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA PARIS	
Dates	Opérations
5 avril	Date limite de dépôt des demandes au titre du handicap. (même si vous l'avez faite au mouvement inter) : Date limite d'envoi des dossiers de candidature SPEA (spécifiques académiques) aux chefs d'établissement concernés
5 avril à 12 heures	Fermeture du serveur
6 avril	Réception des accusés de réception dans les établissements
13 avril	Date limite de transmission des confirmations et des pièces exigées pour les collègues de Paris
20 avril	Date limite de transmission des pièces à la charge du candidat pour les collègues entrants sur Paris
2 mai	Date limite de transmission de votre dossier syndical au SNETAA-FO à l'intention de martine Le Hemonet 21 bis rue du Simplon 75018 PARIS. CI-JOINT LE DOSSIER EN FICHER ATTACHE.

9 mai	GT au rectorat (les commissaires paritaires SNETAA seront présents) de vérification des barèmes, des priorités médicales et des postes spé académiques. (possibilité de demander des corrections au rectorat et de fournir des pièces complémentaires)
1 ^{er} juin	CAPA mouvement intra PLP

2. Les postes spé académiques

Vous avez du constater en consultant à partir de votre i prof que certains établissements sont écrits en rouge : cela signifie que ce sont des postes spé. Pour certains il y a une définition du poste pour d'autres non.

Nous vous conseillons donc de téléphoner à l'établissement pour connaître les compétences demandées.

Si vous poursuiviez votre demande il faut :

- Saisir vos vœux sur i-prof : ATTENTION POUR CERTAINS ETABLISSEMENTS, vous avez la possibilité de cliquer sur une flèche qui vous permettra de choisir le poste de l'établissement qui est un poste spé.
- Déposer une candidature papier avant le 5 avril accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV au rectorat de Paris. Ce dossier sera accompagné de l'annexe que nous vous joignons avec cette note d'info mais, que vous pouvez télécharger sur le site de l'académie de paris

3. Demande de priorité de mutation au titre du handicap

Vous devez envoyer avant le 5 mars votre demande auprès du médecin conseiller technique du rectorat (avec un dossier médical à l'appui) ET une lettre adressée à la Directrice des Ressources humaines lui spécifiant que vous faites cette demande pour tel poste ou tel arrondissement.

N'oubliez pas de nous avvertir de ce dépôt que nous puissions vous défendre lors du GT.

4. Les postes à compléments de service

Enfin, pour éviter les mauvaises surprises à la rentrée vous pouvez téléphoner à l'établissement que vous demandez pour savoir si c'est bien un poste à 18h. Certains collègues ont eu la désagréable surprise à la rentrée de découvrir qu'ils devaient faire un complément de service de 2, 3 h dans un autre établissement parisien !!!!

5. Rapprochement de conjoints

A Paris, il n'y a pas de bonif rappro de conjoint !!! Paris est petit !!! Entre la porte des Lilas et la porte de Versailles il n'y a qu'une heure de métro !!!

Vous pouvez nous appeler au 01 42 55 73 78 nous faisons une permanence le lundi toute la journée OU NOUS ENVOYER UN MAIL POUR QUE NOUS PUISSIONS VOUS AIDER DANS VOS VŒUX DE MUT INTRA.

RDV AU MINISTERE LE MERCREDI 30 MARS A 15H

Le 22 mars, nous étions nombreux devant le Rectorat de Paris pour demander la restitution des postes et des heures que nous avons perdues cette année sur Paris.

L'Inspecteur d'académie, le recteur nous disent qu'ils ne peuvent répondre à nos revendications, allons porter nos revendications là où cela se décide.

Le ministre doit nous entendre ! Il y a urgence !

Rendez vous à 15h au métro Solférino avec nos revendications

DATES IMPORTANTES

- **31 mars** : fermeture de la campagne pour le temps partiel rentrée 2011
- **14/06** : CAPA révision de notation
- **17/06** : CAPA promotion à la HC